SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Rapport annuel 2011-2012

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été constituée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et à gérer et administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC constitue un organisme chapeauté par le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI).

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été constituée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et à gérer et administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC constitue un organisme chapeauté par le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI).

Le FOCR, qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite mise en œuvre par le gouvernement de l'Ontario, de concert avec des investisseurs institutionnels de premier plan (le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), la Banque Royale du Canada, le Groupe Banque TD, la Banque de développement du Canada et la Financière Manuvie). Le FOCR a été mis sur pied dans le but d'investir principalement dans les fonds de croissance et les fonds de capital-risque axés sur l'Ontario, qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance. L'Ontario a consenti 90 millions de dollars à ce fonds, tandis que le reste du financement provient des institutions partenaires.

Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds au sein duquel un bassin d'investisseurs mettent leurs capitaux en commun dans le but, d'une part, d'investir dans une gamme de fonds (principalement des fonds de capital-risque) et, d'autre part, de procéder à des coinvestissements directs dans certaines sociétés. La gestion du FOCR a été confiée à Northleaf Capital Partners. À titre de partenaire de la société en commandite du FOCR, la SOFC ne joue aucun rôle actif concernant la gestion du fonds.

Le FOCR a été créé pour encourager l'innovation et stimuler les investissements en Ontario, grâce à des engagements de fonds et à la réalisation d'investissements directs dans des fonds et entreprises à rendement élevé qui amélioreront le rendement des investissements à long terme et contribueront à la création d'un secteur du capital de risque autosuffisant apte à soutenir la concurrence mondiale.

Mis sur pied en 2009, le FODTE est quant à lui doté d'un budget de 250 millions de dollars et se veut un fonds de coinvestissements directs établi par la province de l'Ontario afin d'investir directement, en partenariat avec les investisseurs admissibles, dans des entreprises ontariennes innovantes à forte croissance dans les secteurs suivants : les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe; et les médias numériques et les technologies de l'information et des communications. Le fonds se veut un programme d'investissement discrétionnaire restrictif axé sur des investissements en capitaux propres ou en quasi-capitaux propres.

Le FODTE est un fonds reposant sur les mécanismes du marché, qui vise à investir dans les entreprises à la recherche d'une série d'investissements d'au moins un million de dollars et d'au plus 15 millions de dollars. Le montant total des investissements engagés par la SOFC dans une même société au cours de la durée du fonds ne dépassera pas 25 millions de dollars.

Le FODTE devrait être autosuffisant, c'est-à-dire qu'il se caractérise par le réinvestissement des actifs nets ou des profits récupérés à la suite de placements.

TABLE DES MATIÈRES

3 Message de la présidente

4 Message du président et président-directeur général

5 Membres du conseil d'administration

7 Examen et analyse de la direction

7 Les marchés de capital risque en 2011
11 Activités d'exploitation et résultats obtenus en 2011-2012
11 Fonds ontarien de capital-risque
12 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
17 Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

18 États financiers

18 Responsabilité relative à la production de rapports financiers
19 Rapport de l'auditeur indépendant
20 États de la situation financière
21 États des résultats et modifications à l'excédent de fonctionnement accumulé
22 États des gains et des pertes de réévaluation
22 États de l'évolution de l'actif net
23 États des flux de trésorerie
24 Notes complémentaires aux états financiers

32 Régie de l'organisme

32 Aperçu
32 Responsabilité
32 Rôles et responsabilités
33 Préparation de rapports financiers
33 Contrôles internes
33 Activités d'exploitation

34 Politiques et procédures relatives à la Gestion des risques

35 Perspectives pour 2012-2013

36 Coordonnées

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2011-2012 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Il souligne les progrès réalisés par la SOFC en 2011-2012 pour combler le vide qui existe dans le financement en phase initiale dans la province et réaliser les objectifs d'innovation du gouvernement.

L'innovation est un élément essentiel pour accroître la productivité et la compétitivité mondiale de l'Ontario, faciliter la croissance économique et l'investissement ainsi que créer des emplois à valeur ajoutée de haute qualité. Elle contribue en outre à la prospérité à long terme de l'Ontario. Dans le contexte économique incertain et les marchés restreints de capital de risque en Ontario, au Canada et à l'étranger, les sociétés privées en phase initiale en Ontario font face à d'importants défis pour obtenir un capital suffisant qui leur permette de croître, de prospérer et d'être aptes à soutenir la concurrence sur le marché mondial.

La SOFC, au moyen du Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), joue un rôle important en attirant les capitaux vers les fonds de capital de risque parrainés par le FOCR et en fournissant des capitaux essentiels aux entreprises en démarrage dans trois secteurs clés de l'économie de l'Ontario au moyen du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) : les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe; et les médias numériques et les technologies de l'information et des communications.

En 2011-2012, la SOFC a réalisé des progrès importants pour aider les nouvelles sociétés ontariennes en leur fournissant un capital essentiel. Depuis sa création, le FOCR a clos avec succès sept fonds ontariens ou basés en Ontario et six investissements directs. Il joue un rôle important alors qu'il vise à favoriser le perfectionnement des meilleurs gestionnaires de fonds dans leur catégorie afin de produire des rendements supérieurs pour ses principaux investisseurs. À ce stade précoce de son cycle de vie, le FOCR a un bon rendement tant au niveau du fonds qu'à celui de l'investissement direct. Il agit à titre de catalyseur important dans le cadre des efforts permanents déployés pour créer un secteur du capital de risque en Ontario et au Canada qui soit rentable, apte à soutenir la concurrence mondiale et autosuffisant.

Le nombre de fonds de capital de risque qui ont réussi à atteindre leurs objectifs de financement atteste du succès du modèle. La SOFC poursuivra son rôle de catalyseur alors que le FOCR continue à rechercher activement des possibilités d'investissement pour compléter son portefeuille et soutenir l'écosystème global du capital de risque en Ontario.

En ce qui concerne les investissements directs, la SOFC a approuvé environ une nouvelle possibilité d'investissement par mois en vertu du FODTE au cours du dernier exercice. La SOFC a constaté une nette augmentation des activités d'investissement de la part d'investisseurs dans des secteurs autres que le capital de risque alors qu'elle continue à gagner la confiance du marché en tant qu'investisseur du marché dans l'écosystème ontarien du capital de risque.

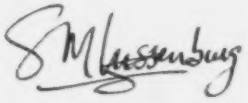

Selma M. Lussenburg
présidente

Le 19 juin 2012

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2011-2012, la SOFC a accumulé un élan considérable dans le soutien de solutions efficaces aux défis de financement et aux besoins des sociétés ontariennes novatrices en phase initiale. Elle a constitué une source importante de capital provenant de coinvestissements dans les secteurs qui sont les pierres angulaires de l'économie fondée sur l'innovation en Ontario.

La SOFC continue à ressentir les effets de la complète mise en œuvre de la stratégie globale sur le capital de risque du ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI), et de ses répercussions prévues sur le marché. Depuis sa création, le FODTE a approuvé 27 investisseurs qualifiés et cinq groupes d'investisseurs providentiels. Elle a clos en tout 26 opérations de coinvestissement initial et mobilisé 2,1 dollars pour chaque dollar investi. La plus grande partie de ce capital mobilisé provient de sources extérieures à l'Ontario, fournissant un précieux investissement pour les sociétés ontariennes. Les investissements gérés en vertu du FODTE continuent à être répartis dans les trois secteurs visés par le Fonds, soit les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe; et les médias numériques et les technologies de l'information et des communications.

Le FOCR reproduisait les réalités économiques et de financement du marché contemporain du capital de risque. En 2011-2012, nous avons constaté une expansion continue dans ce marché après une croissance modérée d'une année sur l'autre du montant de capitaux investis dans les sociétés en phase initiale en 2010. Cependant, tant au Canada qu'aux États-Unis, le financement du capital de risque demeure relativement faible par rapport à ce qu'il était avant 2007. Alors qu'un intérêt accru de la part des sociétés et une augmentation des investissements des chefs de file du secteur attestent avec force la solidité de l'écosystème d'innovation et économique ontarien, la quantité généralement plutôt faible de nouveaux capitaux investis dans les fonds de capital de risque demeure un défi.

La SOFC gère les intérêts du partenaire de la société en commandite du FOCR de la province de l'Ontario et continue à surveiller les investissements du FOCR ainsi que ceux des autres partenaires de la société en commandite. Au cours de l'exercice 2011-2012, Northleaf Capital Partners, le gestionnaire du FOCR, a clos un certain nombre d'investissements du fonds qui avaient reçu des ordres d'engagement du FOCR les années précédentes. Plus particulièrement, jusqu'à juin 2012, le FOCR avait clos sept fonds ontariens ou basés en Ontario et six investissements directs.

En proche collaboration avec le MDEI, la SOFC a établi une solide structure de gouvernance et de responsabilité fiscale combinée avec des améliorations opérationnelles et des initiatives de politique pour atteindre nos priorités stratégiques et réaliser l'intégrité financière à long terme. En consultation avec le MDEI, nous avons mis à jour et signé un nouveau protocole d'entente après la nomination du Ministre à l'automne dernier.

Pour conclure, je reconnais l'assistance et le soutien précieux apportés par le conseil d'administration de la SOFC pour réaliser le mandat de la Société. Permettez-moi en outre de profiter de cette occasion pour remercier l'équipe de la SOFC de ses apports essentiels, de son infaillible dévouement et de son travail acharné tout au long de l'année écoulée.

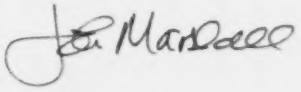

John Marshall
président et président-directeur général
Le 19 juin 2012

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selma M. Lussenburg – présidente

Nommée au conseil : février 2011

Selma Lussenburg a été nommée présidente du conseil de la SOFC le 9 février 2011. M^me^ Lussenburg possède une solide expérience dans le secteur privé, où elle a travaillé pour le compte de la société AT&T et du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Elle peut également compter sur un bagage en gouvernance d'entreprise, notamment à titre de secrétaire générale du conseil d'administration d'OMERS.

M^me^ Lussenburg est membre du conseil consultatif du Canadian Innovation Exchange, directrice du volet ontarien de l'Association des conseillers juridiques d'entreprise (ACC) et coprésidente canadienne du Comité de sensibilisation des entreprises sous la gouverne du Comité consultatif des ministres du Commerce de l'ALENA 2022 sur la résolution de litiges commerciaux privés. Elle est par ailleurs membre du comité exécutif relevant du conseil consultatif au sein du Canada-United States Law Institute.

M^me^ Lussenburg est titulaire d'un diplôme de l'Université d'Ottawa (B.A. et LL. B. avec mention) et de l'Australian National University (maîtrise en droit). Elle détient également le titre de directrice agréée reconnu par le Directors College de la DeGroote School of Business sanctionnée par la McMaster University. Elle est aussi membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Centre canadien d'éthique et de politique des entreprises.

Wendy Tilford – vice-présidente

Nommée au conseil : février 2012

Wendy Tilford a été nommée sous-ministre du Développement économique et de l'Innovation le 5 décembre 2011.

Avant d'assumer ce poste, elle était sous-ministre du Développement économique et du Commerce (MDEC), fonction qu'elle a assumée lorsqu'elle est entrée au gouvernement provincial au début 2010. Avec le mandat d'aider à développer une solide économie qui offre des emplois et d'assurer la prospérité de l'ensemble de la population de l'Ontario, M^me^ Tilford a dirigé le MDEC de façon à ce qu'il attire avec succès des investissements dans la province tout en élaborant et en améliorant les politiques et programmes existants.

Elle a assumé des postes de cadre supérieur dans des organisations complexes de grande taille, des sociétés émergentes et d'autres entreprises de taille moyenne telles que Bell Canada, Norigen Communications et Canadian Standards Group.

M^me^ Tilford est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto.

Tony Rockingham

Nomination au conseil : février 2009

Tony Rockingham a été sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, au ministère de la Recherche et de l'Innovation avant de prendre sa retraite en septembre 2011.

M. Rockingham a été sous-ministre adjoint responsable des politiques stratégiques et de conservation de l'Ontario au ministère de l'Énergie.

M. Rockingham a étudié en génie industriel à l'Université de Toronto et obtenu un doctorat en génie mécanique du Imperial College of Science and Technology, à Londres (Angleterre).

Gadi Mayman

Nomination au conseil : février 2009

En sa qualité de président-directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion des dettes de l'Ontario, de ses affaires bancaires et des relations avec les marchés de capitaux. Il lui incombe en outre de fournir le leadership et les conseils stratégiques concernant la commercialisation des actifs du gouvernement. Il est également directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé à la

Société pour l'expansion des exportations (SEE) à Ottawa, et à la division internationale de la Banque Toronto-Dominion. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel qui lui a été décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires obtenue à l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) et copréside également le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité paritaire de l'OOF et de l'Ontario Power Generation (OPG) Committee.

Tony Vander Voet

Nomination au conseil : février 2009

M. Vander Voet était sous-ministre adjoint par intérim de la Division des sciences et de la recherche du ministère de la Recherche et de l'Innovation jusqu'à sa retraite en 2009.

Depuis 1980, M. Vander Voet a occupé divers postes à responsabilités croissantes au sein de plusieurs ministères et organismes ontariens, dont le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Centre des sciences de l'Ontario, le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels ainsi que le ministère du Développement économique et du Commerce.

M. Vander Voet est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en chimie de l'Université de l'Alberta, et détient un doctorat en chimie de l'Université de Toronto.

Les marchés de capital risque en 2011[1]

Le marché canadien de capital-risque a continué à se développer en 2011 puisque 1,59 milliard de dollars ont été investis, représentant une augmentation importante de 36,6 % par rapport au 1,16 milliard de dollars investi en 2010. De même, le nombre total d'entreprises ayant bénéficié de fonds de capital de risque en 2011 a considérablement augmenté avec un total de 453 par rapport à 361 au cours de l'année précédente, soit une augmentation d'une année sur l'autre de 25.4 %. Bien que la taille des transactions n'ait augmenté que légèrement par rapport à 2010, l'investissement moyen par entreprise a augmenté d'environ 9 % pour atteindre 3,5 millions de dollars par rapport à 3,2 millions de dollars en 2010. Alors que le 1,59 milliard de dollars de capital investi demeure inférieur aux niveaux constatés entre 2005 et 2007, il représente néanmoins une amélioration positive par rapport aux niveaux les plus bas depuis 10 ans constatés entre 2008 et 2010.

De même, bien que moins marquée, la croissance en 2011 a aussi été constatée sur le marché américain où les 28,5 milliards de dollars (USD) investis représentaient une augmentation de 23 % par rapport aux fonds de capital de risque de 2010. Les marchés américain et canadien continuent à se remettre de la récente crise financière à un rythme devenu symétrique depuis longtemps. (Figure 1) Alors qu'en 2011 on constate une revitalisation accrue du marché canadien du capital de risque, l'accès au capital demeure difficile puisque le montant moyen investi par entreprise canadienne demeure largement inférieur aux montants équivalents investis aux États-Unis, poursuivant une tendance qui n'a montré aucune amélioration notoire depuis 2007. (Figure 2)

Les investissements étrangers dans des entreprises canadiennes en démarrage ont augmenté considérablement en 2011; les sociétés en portefeuille canadiennes ont reçu 476 millions de dollars en 2011. Cela représente une augmentation d'une année sur l'autre de 47,5 % et le total le plus élevé depuis 2007. Les investissements étrangers en Ontario indiquent eux aussi des gains majeurs après avoir enregistré leurs niveaux les plus bas en 2010, ne représentant que 18,7 % de l'investissement total. Les 205 millions de dollars investis en Ontario ont replacé

Figure 1: Les tendances canadiennes en matière d'investissement reflètent celles des États-Unis

Capital de risque investi : Canada et États-Unis

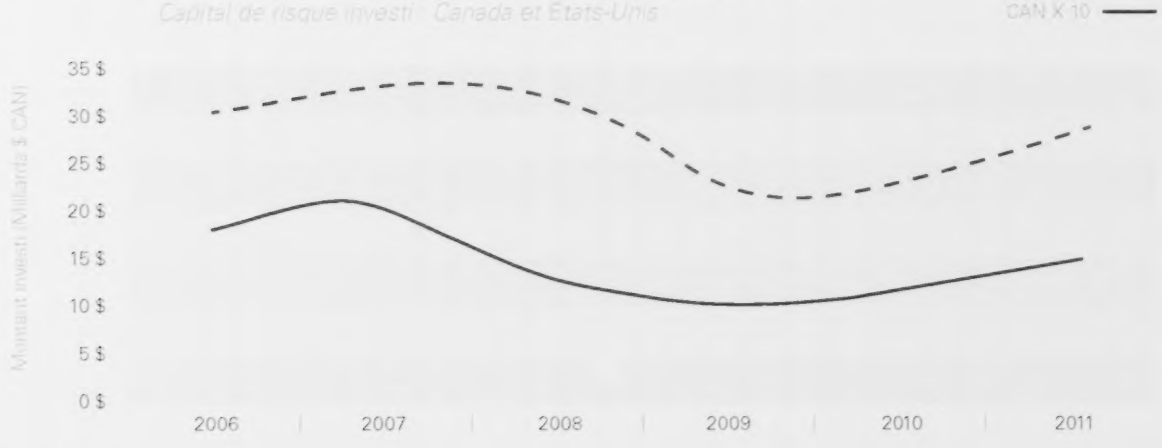

Source: Thomson Reuters

1) L'ensemble des statistiques, figures et données sont obtenues auprès de Thomson Reuters sauf indication contraire.

Figure 2: Une compagnie canadienne obtient moins en moyenne que son homologue américaine

Montants investis par compagnie, Canada et États-Unis

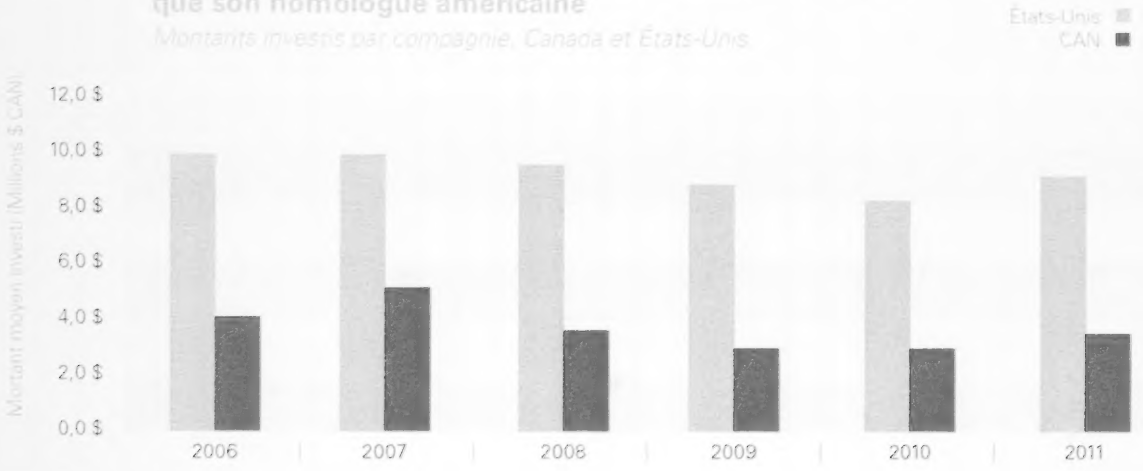

Source: Thomson Reuters

le niveau des investissements étrangers au niveau statistiquement plus normal de 36,5 % du total du capital. L'accroissement des investissements étrangers en capital de risque tant au Canada qu'en Ontario souligne un intérêt continu de la part des entreprises étrangères à l'égard des carrefours technologiques canadiens, plus particulièrement ceux des régions de Toronto, Waterloo et Ottawa.

Les fonds en capital de risque en Ontario ont également augmenté considérablement en 2011. En tout, 562 millions de dollars ont été investis dans 108 entreprises par rapport à 437 millions de dollars investis dans 98 entreprises en 2010. La croissance d'une année sur l'autre continue à afficher une remontée par rapport aux investissements de 303 millions de dollars en 2009 qui constituaient le niveau le plus bas jamais constaté. Avec l'augmentation du nombre des transactions et du total du capital investi, le niveau de capital investi par entreprise a continué à augmenter puisqu'en moyenne 5,2 millions de dollars ont été investis en 2011, une augmentation importante par rapport aux 4,5 millions de dollars investis l'année précédente, et la plus élevée depuis 2007.

L'investissement de capital-risque par secteur en Ontario indique des gains continus par rapport aux bas niveaux constatés en 2009. Le secteur des communications et autres il se trouve de nouveau à la tête de tous les autres, recevant 372 millions de dollars, soit 66 % du total pour l'Ontario en 2011. Le secteur des sciences de la vie a continué sur le solide élan de croissance constaté en 2010, passant de 86 millions de dollars à 113 millions de dollars investis. Cependant, l'investissement dans les entreprises du secteur des technologies propres n'a pas poursuivi sa croissance au cours de l'année dernière, demeurant à 74 millions de dollars pour 2011.

Avec la poursuite de la croissance du marché du capital de risque en Ontario, il est intéressant de noter que les transactions de moindre envergure (inférieures à un million de dollars), ont considérablement augmenté en tant que pourcentage de l'ensemble des transactions. Entre 2005 et 2007, les transactions de moindre envergure ne représentaient en moyenne que 13,6 % de l'ensemble des transactions réalisée chaque année. Depuis 2008, elles représentent presque un tiers de l'ensemble des transactions annuelles. Cette tendance pourrait être expliquée par un certain nombre de raisons, y compris une augmentation du nombre des investisseurs providentiels actifs qui soutiennent les sociétés en démarrage dans leurs phases les plus précoces ainsi que des contrôles renforcés et une gestion fiscale plus rigoureuse de la part des gestionnaires

de fonds de capital de risque dans le cadre de la fourniture de séries d'investissement en capital aux sociétés en portefeuille.

Le financement de capital de risque au Canada continue à avoir des difficultés en 2011. Les nouveaux engagements en capital s'élevant à 1,03 milliard de dollars indiquent une quasi absence de changement par rapport à la norme lorsqu'on fait la moyenne des six dernières années. (Figure 3) Le financement réduit par les fonds privés indépendants ne s'élevant qu'à 368 millions de dollars en 2011 poursuit une tendance caractérisant un déclin régulier au fil des dernières années avec une réduction de presque de moitié par rapport aux 719 millions de dollars levés en 2008. Il est cependant important de noter que le financement canadien semble voir été relativement peu affecté au cours de la récente crise financière alors que les engagements de capitaux américains ont régulièrement diminué depuis 2006, qu'ils n'ont commencé à remonter qu'en 2011 et qu'ils demeurent largement inférieur au niveau antérieur à la crise.

Malgré les défis permanents de financement auxquels s'est mesuré le Canada en 2011, deux fonds basés en Ontario ayant des engagements principaux du FOCR ont été clos. Trois autres fonds soutenus par des engagements du FOCR ont été clos au début 2012. Depuis la création du FOCR en 2008, sept fonds ontariens ou basés en Ontario soutenus par des engagements du FOCR ont été clos. Cela constitue un succès de taille à une époque très difficile pour le milieu du financement. Grâce en grande partie aux engagements du FOCR, 2012 s'annonce comme une année positive pour le financement canadien avec 742 millions de dollars déjà levés au premier trimestre. Cette valeur est presque deux fois plus élevée que les montants levés au cours du premier trimestre 2010 et, à ce rythme, pourrait se traduire par une année exceptionnelle telle que l'avait été 2005 quand plus de 1,7 milliard de dollars avaient été levés.

Alors que le financement de capital de risque a continué à ajouter aux gains de l'année précédente, ce n'est pas le cas de l'activité canadienne de retrait. Le nombre de retraits financés en capital de risque

Figure 3: La levée de fonds canadiens reste constante

Engagements de nouveaux capitaux par nation

Source: Thomson Reuters

a diminué en 2011. On compte en tout 27 retraits réalisés par des entreprises à capital de risque en 2011, soit 31 % de moins que les 39 constatées en 2010. Les fusions et acquisitions (F&A) sont responsables de la diminution puisqu'elles ont accusé un déclin de 36,8 % pour atteindre 24 pour l'année alors que les retraits réalisés par un premier appel public à l'épargne ont montré quelques signes de reprise avec trois appels à l'épargne par rapport à un en 2009 et un en 2010.

On constate en 2011 un regain d'activité chez les sociétés investisseuses. Le capital investi par les sociétés, bien que ne constituant qu'une petite portion de l'ensemble du secteur du capital de risque canadien, se trouve à son niveau le plus élevé depuis 2006. En tout, 48,5 millions de dollars ont été investis, soit une augmentation de plus de trois fois le niveau constaté en 2010. Bien que le nombre de transactions liées aux F&A ait diminué par rapport à 2010, l'influence des entreprises demeure proéminente sur le marché des retraits alors qu'en 2011, Google (Pushlife, PostRank), Salesforce (Radian6, Rypple) et d'autres grandes multinationales ont toutes réalisées des acquisitions d'entreprises canadiennes dans le secteur de la technologie en 2011. Avec de solides positions de trésorerie aux bilans des grandes multinationales, le niveau d'activité chez les sociétés investisseuses pour s'octroyer un accès aux entreprises du secteur des technologies transformatrices à une étape précoce de leur développement devrait se poursuivre.

Activités d'exploitation et résultats obtenus en 2011-2012

Fonds ontarien de capital-risque

Au 31 mars 2012, conformément aux lignes directrices pour le portefeuille du FOCR, ce dernier avait réalisé un total de neuf engagements de fonds ou engagements conditionnels envers des fonds qualifiés de capital de risque, y compris sept engagements s'élevant en tout à environ 140 millions de dollars au profit de fonds basés en Ontario ou axés sur l'Ontario, et 3,4 millions de dollars au profit de deux autres fonds. Au 31 mars 2012, le FOCR avait également réalisé cinq investissements directs dans des entreprises basées en Ontario. Au 30 avril 2012, ces engagements avaient suscité avec succès environ 634 millions de dollars d'investissement en capital d'autres investisseurs au profit de fonds et entreprises basés en Ontario ou axés sur l'Ontario.

Au cours de l'exercice de la SOFC, le FOCR a approuvé des engagements conditionnels au profit de Celtic House Venture Partners Fund IV, Rho Canada Ventures II et Lumira Capital II ce qui représente un engagement total de 70 millions de dollars. Le FOCR a également clos un engagement de fonds dans Extreme Venture Partners Annex Fund I, ainsi que trois investissements directs : Dealfind.com Inc., Polar Mobile Group Inc. et Fresco Microchip. Conformément aux modalités de l'entente de société en commandite du FOCR, 56 fonds ont été examinés au cours de la dernière année civile[2]. Il est possible que certains d'entre eux soient toujours à l'étude et puissent éventuellement être retenus pour faire partie du portefeuille du FOCR.

Les investissements du FOCR au 31 mai 2012 incluent ceux réalisés dans les entreprises suivantes :

Celtic House Venture Partners

Georgian Partners

Extreme Venture Partners

lumiracapital

relayventures

rho Canada Ventures

XPV making a difference in water

2) Dans le cadre du processus de diligence du FOCR, les fonds sélectionnés doivent être examinés à maintes reprises au cours d'une période donnée de douze mois.

Les investissements directs du FOCR au 31 mai 2012 incluent ceux réalisés dans les entreprises suivantes :

Achievers

BLUECAT NETWORKS

dealfind™ everybody wins

Fresco microchip

POLAR MOBILE

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Investisseurs qualifiés

Au cours de l'exercice 2011-2012, la SOFC a approuvé 9 investisseurs, portant le nombre total d'investisseurs inscrits au FODTE à 32 depuis sa création. Pendant l'exercice, la SOFC a constaté un intérêt croissant de la part d'investisseurs providentiels et de groupes d'investisseurs providentiels qui constituaient le tiers des nouveaux investisseurs approuvés pendant l'année. Parmi les 26 entreprises dans lesquelles le FODTE a investi depuis sa création, cinq étaient connexes à des investisseurs providentiels ou à des groupes d'investisseurs providentiels. Les nouveaux investisseurs qualifiés en 2011-2012 incluent les suivants :

AVRIO CAPITAL

BEST FUNDS INNOVATIVE INVESTING

OMERS Ventures

rho CANADA VENTURES

SAIL CAPITAL PARTNERS

Wesley Clover

La SOFC est heureuse d'avoir ajouté les investisseurs susmentionnés à sa vaste liste d'investisseurs qualifiés reproduite ci-dessous :

BlackBerry
BlackBerry Partners Fund

brightspark

BDC

Celtic House

CTI
FONDS CTI SCIENCES DE LA VIE
CTI LIFE SCIENCES FUND

CYCLE CAPITAL MANAGEMENT

emerald

Genesys Capital

GrandBanks Capital

GROWTHWORKS

JLA ventures

lumiracapital

PROPULSION

RBC

SUMMERHILL

Tech Capital PARTNERS

VENTURES WEST

VENTURELINK FUNDS

XPV
making a difference in water

THE WALSINGHAM FUND

VERTEX
VENTURE CAPITAL

Investissements

Au cours de l'exercice 2011-2012 la SOFC, par l'entremise du FODTE, a approuvé et/ou clos 18 coinvestissements, soit un engagement d'investissement total d'environ 24 millions de dollars. Les 18 coinvestissements comportaient 11 investissements initiaux et 7 investissements complémentaires dans des sociétés en portefeuille de la SOFC. Les nouveaux coinvestissements approuvés et/ou clos en 2011-2012 incluent les suivants :

Depuis sa création le 31 mars 2012, la SOFC a approuvé conditionnellement 37 possibilités de coinvestissement (initiaux et complémentaires) totalisant un engagement en capital d'environ 56,16 millions de dollars dont on s'attend à ce qu'ils génèrent plus de 2 dollars en capital supplémentaire pour chaque dollar investi.

Tout comme pour le marché global du capital de risque de l'Ontario, une grande partie des engagements du FODTE, tant en nombre de sociétés qu'en valeur monétaire, a été réalisés au profit de sociétés dans le secteur des médias numériques et des technologies de l'information et des communications. En ce qui concerne le secteur la majorité des coinvestissements du FODTE ont été engagés pour des sociétés en phase initiale et plus précisément des sociétés juste au-delà de la phase de prédémarrage et en phase de démarrage.

Engagements de coinvestissement du FODTE par secteur (nombre d'entreprises)

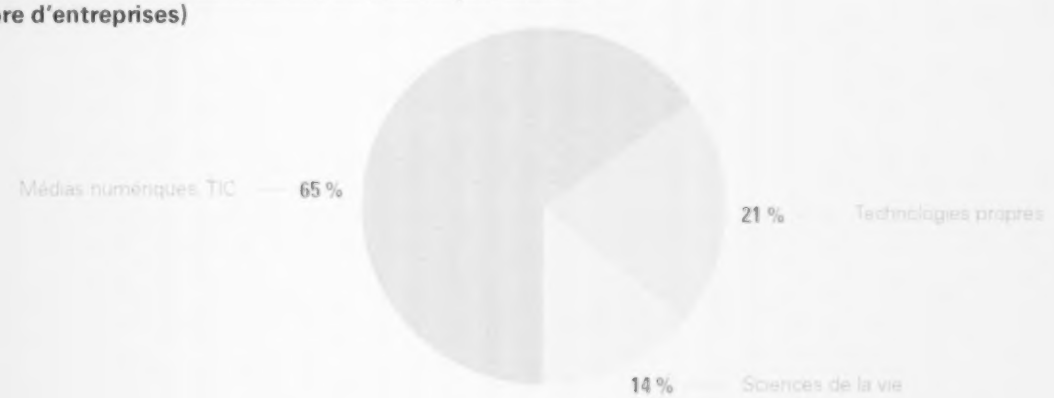

Engagements de coinvestissement du FODTE par secteur ($ engagés)

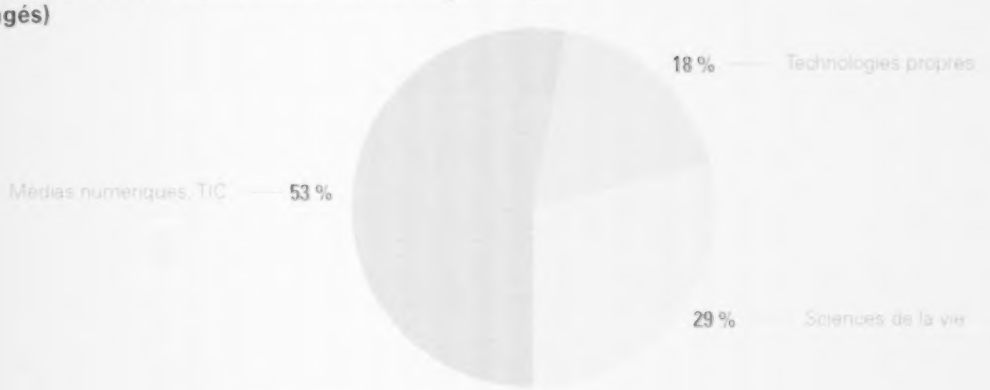

Engagements de coinvestissement du FODTE par phase (nombre d'entreprises)

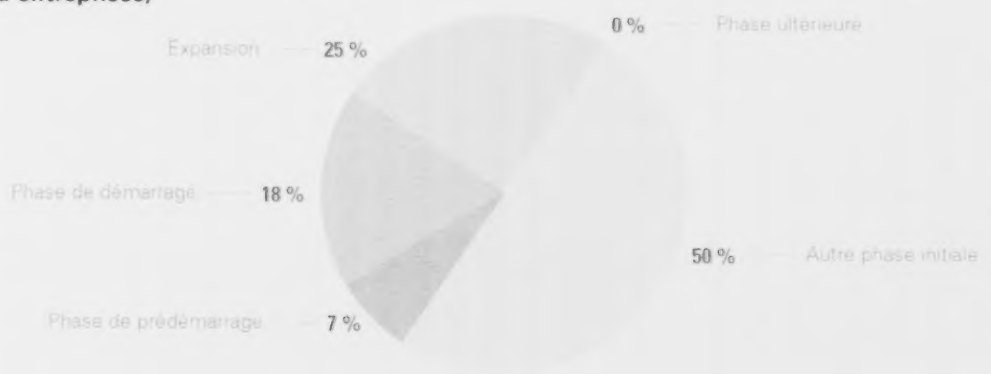

Engagements de coinvestissement du FODTE par phase ($ engagés)

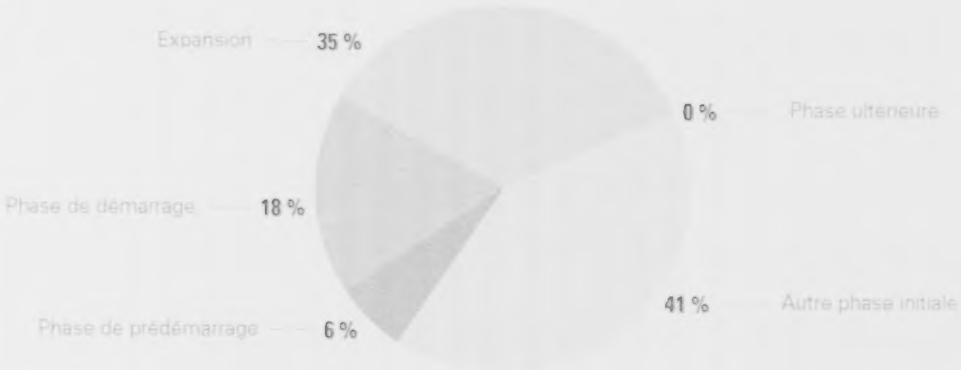

Au cours de l'exercice 2011-12, comme l'indiquent les états financiers vérifiés et les notes qui les accompagnent, la SOFC a réalisé une perte sur une vente d'actif et reconnu une perte de valeur financière détenue par elle. Comme on s'y attend pour tout fonds de capital de risque en cas d'investissement dans des entreprises en phase de démarrage dans le secteur de la technologie, la SOFC aura des pertes et des gains. De façon générale, les pertes auront lieu au début de la période d'investissement alors qu'un rendement positif sera réalisé à long terme.

Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

L'un des objectifs du FODTE est d'augmenter le montant de capital à la disposition des nouvelles entreprises basées en Ontario à partir d'un vaste éventail de sources de capitaux tant nationales qu'internationales. Dans le cadre de son mandat, pour aider les nouvelles entreprises ontariennes du secteur de la technologie à accéder à la plus vaste communauté des investisseurs, la SOFC a participé à plusieurs activités cette année afin d'augmenter le profil de ses entreprises aux yeux de la communauté des investisseurs. C'est particulièrement important pour la SOFC puisqu'elle est une coinvestisseuse qui a besoin que d'autres investisseurs s'engagent et lui amènent l'investissement. La commercialisation du FODTE et des sociétés en portefeuille de ce dernier auprès des fonds américains, d'autres investisseurs canadiens et d'entreprises investisseuses a permis à la SOFC d'attirer 41 % de ses capitaux provenant de l'extérieur de l'Ontario. Ces activités de rayonnement ont en outre permis à la SOFC d'attirer un certain nombre d'investisseurs qui souhaitent obtenir le statut d'investisseurs qualifiés en vertu du FODTE. Ceux-ci se composent d'investisseurs les plus divers, dont des sociétés internationales entretenant des filiales en capital de risque, de grands investisseurs étrangers en capital-risque ou en capitaux propres privés, ou encore des fonds de pension démontrant un intérêt envers les sociétés ontariennes du secteur des technologies.

La SOFC est d'avis qu'un tel engagement continu envers les intervenants du secteur s'avère essentiel pour perpétuer la croissance et la réussite du FODTE, ce qui passe nécessairement par l'intérêt suscité auprès d'une vaste gamme d'investisseurs à l'égard des entreprises ontariennes. Ces efforts s'avèrent profitables grâce aux démarches proactives de la SOFC pour échanger avec les investisseurs présents aux activités ciblées du secteur : congrès annuel de l'ACCRI, C100 Events, Canadian Innovation Exchange 2011, BioFinance 2011, Discovery Days des Centres d'excellence de l'Ontario, et le ROE.

Responsabilité relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 19 juin 2012.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques aide la direction à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les vérificateurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur tiers, PricewaterhouseCoopers/ s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui apparaît à la page suivante, présente la portée de l'examen de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction :

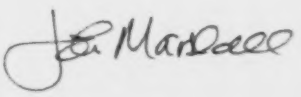

John Marshall
Président-directeur général

pwc

Le 19 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, l'état des gains et des pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Société ontarienne de financement de la croissance

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011

	2012	2011
ACTIF	**$**	**$**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*2 255 982*	*1 918 605*
Titres négociables (note 6)	*58 582 152*	*77 236 734*
Comptes débiteurs (note 5)	*3 515 811*	*739 468*
Fonds ontarien de capital-risque SC (note 7)	*35 790 326*	*16 442 037*
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (notes 8 et 10)	*42 734 401*	*27 448 706*
	142 878 672	*123 785 550*
PASSIF		
Comptes créditeurs (note 12)	*800 000*	*585 716*
ACTIF NET	*142 078 672*	*123 199 834*
Actifs non financiers	-	-
Excédent accumulé	*142 078 672*	*123 199 834*
L'excédent accumulé est composé comme suit :		
Excédent de fonctionnement accumulé	*142 001 135*	*123 214 713*
Pertes de réévaluation accumulées	*77 537*	*(14 879)*
	142 078 672	*123 199 834*

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

Société ontarienne de financement de la croissance

ÉTATS DES RÉSULTATS ET MODIFICATIONS À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012	2011
REVENUS	**$**	**$**
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario – Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 8)	*27 435 630*	*23 067 176*
Intérêts créditeurs	*770 312*	*889 868*
	28 205 942	*23 957 044*
CHARGES		
Remboursements au ministère du Développement économique et de l'Innovation (note 12)	*1 083 129*	*926 716*
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	*36 916*	*42 423*
Frais de services professionnels (note 9)	*674 136*	*335 036*
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	*51 900*	-
Perte sur la vente de placements du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 10)	*1 941 576*	-
Dépréciation de placements du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 11)	*5 643 117*	-
(Gain) perte de change (note 3)	*(11 254)*	*572 826*
	9 419 520	*1 877 001*
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	*18 786 422*	*22 080 043*
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	*123 214 713*	*101 134 670*
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – FIN DE L'EXERCICE	*142 001 135*	*123 214 713*

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

ÉTATS DES GAINS ET DES PERTES DE RÉÉVALUATION

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
PERTES DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉES – DÉBUT DE L'EXERCICE	*(14 879)*	-
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables au(x)		
Change	*77 537*	-
Placements de portefeuille	*14 879*	*(14 879)*
	92 416	*(14 879)*
PERTES DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉES – FIN DE L'EXERCICE	*77 537*	*(14 879)*

Société ontarienne de financement de la croissance

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	*123 199 834*	*101 134 670*
Excédent de fonctionnement	*18 786 422*	*22 080 043*
Gains (pertes) net(te)s de réévaluation	*92 416*	*(14 879)*
Augmentation de l'actif net	*18 878 838*	*22 065 164*
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	*142 078 672*	*123 199 834*

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX	**$**	**$**
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation de l'actif net	*18 878 838*	*22 065 164*
(Gains) pertes non réalisé(e)s attribuables aux placements de portefeuille	*(14 879)*	*14 879*
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	*(2 776 343)*	*1 840 532*
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	*214 284*	*(572 380)*
Perte sur la vente de placements de portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	*1 941 576*	-
Dépréciation de placements de portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	*5 643 117*	-
	23 886 593	*23 348 195*
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres négociables	*(206 879 054)*	*(233 203 970)*
Vente de titres négociables	*225 548 515*	*240 941 660*
Achat du Fonds ontarien de capital-risque SC	*(19 348 289)*	*(8 505 309)*
Achat du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	*(23 020 388)*	*(21 468 706)*
Vente du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	*150 000*	-
	(23 549 216)	*(22 236 325)*
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	*337 377*	*1 111 870*
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – DÉBUT DE L'EXERCICE	*1 918 605*	*806 735*
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – FIN DE L'EXERCICE	*2 255 982*	*1 918 605*

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Description de l'entreprise

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1er février 2009, à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Le MRI et le ministère du Développement économique et du Commerce ont été fusionnés en novembre 2011 pour former le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI).

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour mission de :

a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR);

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4(a); et

c) réaliser les autres objets que prescrit le Règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement).

En vertu de l'article 1 du Règlement, pris en application de la Loi, les buts suivants sont prescrits comme missions additionnelles de la Société :

a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer; et

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1(a).

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le MDEI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations organisationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MDEI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est aussi tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et de croissance basés en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent ensuite dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovantes à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovantes à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposé par la Loi sur la taxe d'accise (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1er février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1er juillet 2010, un

modèle paiement et remboursement entre en vigueur en vertu duquel la SOFC paie maintenant la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2. Adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada

La Société a adopté les normes comptables pour le secteur public du Canada, qu'elle utilise depuis l'exercice 2012. Les présents états financiers sont donc les premiers états pour lesquels la Société a appliqué les normes comptables pour le secteur public du Canada. Aussi, le 1er avril 2011, la Société a adopté le chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers, le chapitre SP 2601 – Conversion des devises, et le chapitre SP 3450 – Instruments financiers des normes comptables pour le secteur public du Canada.

Avec l'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada, les investissements autres que les titres négociables auparavant comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés au coût. L'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada n'a eu aucune incidence sur l'excédent accumulé de la Société. De plus, l'adoption des nouvelles normes n'a pas exigé que les états financiers des périodes précédentes fassent l'objet d'un retraitement rétroactif.

3. Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de leur valeur.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats dès que ce placement est liquidé. La juste valeur comprend au besoin la valeur des intérêts courus.

Les placements de portefeuille qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les dépréciations, autres que temporaires, sont comptabilisées dans les états des résultats quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est catégorisé à titre d'instrument financier et est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme l'investissement dans le FOCR n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dévaluation est comptabilisée dans l'état des résultats de la même date.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont catégorisés à titre d'instrument financier et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur en fonction de l'existence d'un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués

à la juste valeur à la date des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats quand un investissement a été déprécié ou n'est plus comptabilisé. Les dépréciations autres que temporaires sont inscrites aux états des résultats lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou les dividendes payables, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute dévaluation est comptabilisée dans les états des résultats des mêmes dates.

Les intérêts courus et les dividendes des investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite à la note 3, constatation des produits. Si la Société sait que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont cumulées comme produits à recevoir; autrement, une réserve est constituée correspondant à ces sommes. Si, dans une période ultérieure, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, elle est inscrite comme un recouvrement d'intérêt qui avait été antérieurement réputé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvertes sont comptabilisées dans les états des résultats pendant la période au cours de laquelle elles sont radiées ou recouvertes.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la Société est habilitée à les recevoir, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la Société par le MDEI, tel qu'il est décrit à la note 8.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.

Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1er mai 2011).

Les remboursements au MDEI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MDEI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats. Les gains et les pertes de change latents sur les placements de portefeuille, les investissements du FOCR et ceux du FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats lorsque l'instrument financier est décomptabilisé.

Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pendant la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles dans le FODTE détenus par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant sans risque (note 6).

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOCR ne peut être comptabilisée et a été déterminée au coût. Le FOCR n'a pas de prix coté sur un marché actif.

Les coinvestissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les investissements cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date des états de la situation financière ultérieurs. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement ne soit plus comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements de portefeuille du FODTE afin de déterminer s'il y a eu une perte de valeur autre que temporaire qui indiquerait une dépréciation. Si des investissements sont réputés dépréciés, ils sont dépréciés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments financiers non cotés, dans lequel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en référençant un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant le revenu de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 5 889 580 $ au dollar américain en date du 31 mars 2012 (8 660 018 $ en 2011). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2012 entraînerait une augmentation de 294 479 $ (diminution de 294 479 $) aux états des gains et pertes de réévaluation (433 000 $ en 2011) et aucune incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans la réalité, les résultats de négociations réelles pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié à ses titres négociables à court terme et au portefeuille du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les réductions prévues par le gestionnaire de fonds du FOCR. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital, tel que décrit plus en détail à la note 6.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2012, si la valeur des investissements dans le FOCR et le FODTE avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait augmenté ou diminué de 3 926 236 $ (2 194 537 $ en 2011). Les investissements effectués grâce au FOCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de petites entreprises où la valeur ultime pouvant être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements sera tributaire de facteurs particuliers à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la direction) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés en fin de compte pourraient être sensiblement différents.

5. Comptes débiteurs

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transfert du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour 2011 et 2012, les paiements en souffrance de 700 000 $ et de 3 500 000 $ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2012, les remboursements dus se chiffraient à 15 811 $.

6. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses activités dans :

a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou

b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La juste valeur des placements de portefeuille au 31 mars s'établit comme suit :

	2012 $	2011 $
Valeur nominale globale de 58 814 000 $ (bons du Trésor de la province de l'Ontario, dont les échéances vont du 6 juin 2012 au 12 septembre 2012; taux du coupon moyen de 0,000 %)	*58 582 152*	*77 236 734*

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La sensibilité de la valeur marchande des titres négociables à une variation de 1,00 % des taux pour l'exercice clos le 31 mars 2012 était de 0,22 million de dollars (0,18 million de dollars en 2011).

7. Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

8. Province de l'Ontario – Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions $. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie.

9. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargée de fournir des services centralisés de gestion financière et de trésorerie pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

b) En vertu de l'entente de partenariat limité avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2012, le capital non appelé total est de 54 208 077 $, lequel sera touché au cours des années restantes du cycle de 13 ans du FOCR.

c) En vertu d'une entente conclue entre Northwater Capital Management Inc. (Northwater) et la SOFC, Northwater fournit des services de contrôle préalable destinés à évaluer les coinvestisseurs du FODTE. Un terme a été mis à cette entente le 26 décembre 2011. Dans le cadre d'un processus concurrentiel d'approvisionnement, la firme Ernst & Young a été retenue pour fournir à taux fixe les services susmentionnés à compter du 1er septembre 2011. La transition complète de Northwater à Ernst & Young pour la prestation de ces services a été complétée le 31 décembre 2011.

d) En vertu de l'entente conclue entre Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer, suivre et terminer les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.

e) En vertu de l'entente conclue entre Weiler & Company (Weiler) et la SOFC, Weiler s'acquitte de fonctions comptables liées au fonctionnement de la SOFC, aux investissements du FOCR et aux investissements du FODTE. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

10. Investissements dans le FODTE

Portefeuille du FODTE au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, respectivement (en dollars canadiens) :

	2012		
	COÛT D'ACQUISITION	**VALEUR COMPTABLE**	**PASSIF ÉVENTUEL**
	$	**$**	**$**
Investissements en dollar canadien	*38 914 000*	*37 714 100*	*5 086 927*
Investissements en dollar américain	*9 591 371*	*5 020 301*	*1 346 563*
	48 505 371	*42 734 401*	*6 433 490*

	2011		
	COÛT D'ACQUISITION	**VALEUR COMPTABLE**	**PASSIF ÉVENTUEL**
	$	**$**	**$**
Investissements en dollar canadien	*19 234 505*	*19 234 505*	*6 187 801*
Investissements en dollar américain	*8 214 201*	*8 214 201*	*969 600*
	27 448 706	*27 448 706*	*7 157 401*

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2012, le portefeuille du FODTE comprenait des investissements dans 24 sociétés, allant de 0,4 % à 3,5 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les investissements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle (s'il y a lieu).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société a réalisé une perte globale de 1 941 576 $ sur la vente d'investissements dans le FODTE. La Société a reçu un total de 150 000 $ en contrepartie des investissements du FODTE dont le coût historique total était de 2 091 576 $.

11. Dépréciation du portefeuille de placements du FODTE

La direction reconnaît une dépréciation de 5 643 117 $ des placements de portefeuille du FODTE, laquelle est portée aux états des résultats.

Selon la direction, les conditions au 31 mars 2012 laissaient entendre que la valeur réelle de certaines positions du portefeuille du FODTE était inférieure à leur coût et que cette diminution de la valeur n'était pas temporaire.

12. Comptes créditeurs

La Société et le MDEI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MDEI pour certaines charges engagées en son nom. Ces charges comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membre du personnel, les services juridiques externes, la conception de site Web, la traduction en français et autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement, ainsi que la nature des services fournis par le MDEI, font l'objet de négociations annuelles entre la Société et la MDEI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MDEI que tout passif lié aux charges autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif en faveur du MDEI relatif au remboursement des charges autorisées et engagées avant le 31 mars 2012 a été éteint.

La Société comptabilise les charges autorisées remboursables au MDEI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MDEI et qui peuvent être vérifiées indépendamment par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2012 totalisaient 645 921 $ (392 900 $ en 2011).

Le solde des comptes créditeurs au 31 mars 2012, au montant de 154 079 $, représente des montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services (192 816 $ en 2011).

13. Événements postérieurs

Le MDEI a obligé la Société à surseoir indéfiniment à tout nouvel investissement en vertu du FODTE.

Cette décision n'empêche pas la Société de faire des investissements consécutifs dans des sociétés du portefeuille et n'a pas d'incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC et qui ne sont pas déjà fermés.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes aux nouvelles normes de présentation adoptées concurremment à l'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada.

D'autres chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés aux fins d'une plus grande pertinence et d'une meilleure comparabilité.

RÉGIE DE L'ORGANISME

Aperçu

La SOFC est mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Le cadre de régie de la SOFC est fondé sur la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes[3] établie par le Conseil de gestion du gouvernement, et est défini dans sa politique de régie de l'organisme.

La régie de la SOFC repose sur les processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par les cadres supérieurs, le comité de vérification et de gestion des risques, le comité des ressources humaines, le conseil d'administration et le ministre du Développement économique et de l'Innovation.

Responsabilité

Le cadre de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*, et du Protocole d'entente entre la SOFC et le ministre du Développement économique et de l'Innovation. Il relève aussi des directives pertinentes formulées par le Conseil de gestion du gouvernement en ce qui touche aux sociétés de la Couronne. Ces dispositions font en sorte qu'il revient au ministre du Développement économique et de l'Innovation de répondre de la SOFC devant l'Assemblée législative et le Conseil des ministres.

Le président du conseil d'administration est responsable devant le ministre en regard de l'aptitude de la Société à s'acquitter de son mandat. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre du Développement économique et de l'Innovation, et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président, en ce qui touche à la gestion des affaires de la Société.

Le président-directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne de la SOFC ainsi que de la gestion et de la supervision des membres du personnel. Ces derniers sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique et sont assujettis aux politiques et aux directives du Conseil de gestion du gouvernement applicables aux fonctionnaires. Les employés sont responsables devant le président-directeur général.

Rôles et responsabilités

Le ministre du Développement économique et de l'Innovation entretient des liens avec la SOFC par le biais du président, et ce, au sujet des politiques, des attentes et des nouvelles directives du gouvernement touchant la SOFC. Il revient au ministre d'examiner et d'approuver le plan d'activités annuel, et de recevoir le rapport annuel de la SOFC en vue de le diffuser à l'intention du public en le déposant à l'Assemblée législative.

Le président exerce son leadership et ses activités de direction à l'égard du président-directeur général et des membres du conseil d'administration, et veille à ce que la SOFC se conforme aux politiques et aux directives gouvernementales. Le président-directeur général a la responsabilité des activités en cours au sein de la Société et veille à préserver la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures, y compris la production de rapports financiers.

À l'heure actuelle, le conseil d'administration se compose de deux membres issus du secteur privé et de trois fonctionnaires. Le conseil se réunit une fois par mois et reçoit régulièrement les rapports du président-directeur général portant sur les activités d'exploitation de la Société et sur la conformité de celles-ci avec les lois et politiques applicables.

Le comité de vérification et de gestion des risques, chapeauté par le conseil d'administration, est chargé d'approuver le plan annuel de vérification dans le cadre des vérifications externes indépendantes de la SOFC, et agit à titre d'agent de liaison, au besoin, entre les vérificateurs internes ou externes de la Société et le Vérificateur général de l'Ontario au sujet de la production de rapports et des contrôles

3) Sujet à modification suivant les besoins.

financiers. Enfin, le comité se penche sur les politiques financières et les états financiers avant de les recommander au conseil d'administration.

Préparation de rapports financiers

La SOFC prépare des états financiers trimestriels non vérifiés et des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ces états sont examinés par le comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2011-2012 ont été préparés par la firme PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. En accord avec le processus exposé précédemment, le conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés et a reçu le rapport du vérificateur à cet égard comme le recommandait le comité de vérification et de gestion des risques. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2011-2012 seront déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario comme partie intégrante du rapport annuel de la SOFC et seront incorporés dans le deuxième volume du rapport des Comptes publics de l'Ontario.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer, dans une mesure raisonnable, la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers, et ce, afin de veiller à la protection de l'actif de la SOFC et au contrôle de son passif.

Dans un souci de bonne gouvernance, la SOFC entend encadrer l'évolution de ses contrôles internes afin de veiller à ce que ceux-ci reflètent les pratiques reconnues de l'industrie. Pour assumer ses responsabilités en matière de fiabilité et d'opportunité des renseignements financiers, la SOFC recourt à un système de contrôles internes, notamment à des mesures de contrôle organisationnel et procédural.

Activités d'exploitation

Pour remplir son mandat, la SOFC peut compter sur des effectifs limités qui participent aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement. Elle peut également compter sur un certain nombre de fournisseurs externes de services d'experts-conseils ou encore sur des ententes avec des firmes externes spécialisées dans l'évaluation de fonds, dans les coinvestissements directs, dans les investissements relatifs aux fonds de fonds, ainsi que dans la tenue de livres et l'approvisionnement.

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation des risques à l'échelle de l'organisme et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences énoncées dans la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes. Ce plan tient compte de la gestion des risques de nature interne ou externe. Le cadre de gestion des risques de la SOFC se base sur : les risques inhérents aux stratégies, aux politiques et au rendement; les risques associés à la responsabilité et à la conformité; les risques opérationnels; les risques liés à la rémunération du personnel; les risques relatifs aux technologies de l'information et à l'infrastructure; et les autres risques.

De plus, le conseil d'administration est également informé de tout risque potentiel ou avéré grâce à des mises à jour régulières de la part du président-directeur général.

4) Sujet à modification suivant les besoins

PERSPECTIVES POUR 2012-2013

Au premier trimestre 2012-2013, il a été demandé à la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) de cesser de faire de nouveaux investissements par le biais du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) jusqu'à nouvel ordre. Elle continuera à gérer son portefeuille de sociétés existant et à réaliser des investissements complémentaires selon les besoins et ce qui est approprié. La SOFC s'efforcera de clore tout nouvel investissement approuvé par son conseil d'administration avant l'annonce mais qui ne sont pas encore clos. La décision prise par le gouvernement d'interrompre le FODTE fait suite à une récente annonce de la création d'un nouveau Conseil pour l'emploi et la prospérité qui doit examiner les programmes gouvernementaux de soutien aux entreprises et garantir que l'accent est mis sur la création d'emplois et la croissance de la productivité.

À la lumière de la stratégie et du mandat de la SOFC, un certain nombre de priorités ont été déterminées pour l'exercice 2012-2013 :

- continuer à gérer l'intérêt de l'Ontario en tant qu'associé commanditaire dans le FOCR;
- gérer le portefeuille d'investissements de la SOFC grâce au FODTE dans les sociétés ontariennes en phase initiale;
- poursuivre les activités de rayonnement de la SOFC pour promouvoir les sociétés en portefeuille du FODTE auprès des investisseurs internationaux;
- continuer à étendre les partenariats de la SOFC avec des investisseurs internationaux concernant de futurs investissements qui pourront être réalisés une fois que le FODTE sera de nouveau en mesure de faire de nouveaux investissements après la parution du rapport du Conseil pour l'emploi et la prospérité;
- continuer à améliorer les pratiques de gouvernance de la SOFC, y compris ses rapports et analyses destinés au conseil d'administration ainsi que les systèmes administratif et opérationnels; et
- accroître la production de rapports au sujet des répercussions et des succès du FODTE et du FOCR.

La SOFC, en tant qu'associé commanditaire, s'efforcera de continuer à surveiller le FOCR alors qu'il approche un engagement total au cours du restant de l'année 2012. Le FOCR continuera à jouer un rôle de catalyseur pour la création de fonds de capital de risque à haut rendement et s'efforcera d'augmenter la confiance des associés commanditaires dans la catégorie d'actifs de capital de risque en engageant des fonds qui produisent des rendements supérieurs.

Enfin, la SOFC centrera ses efforts sur l'amélioration continue de ses systèmes administratifs et opérationnels ainsi que sur l'élaboration des documents, analyses et exposés de ses résultats, répercussions et succès pertinents.

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec :

Société ontarienne de financement de la croissance
393, University Avenue, bureau 1701
Toronto (Ontario) CANADA
M5G 1E6

Local : 416-325-6874

Sans frais : 1-877-422-5818

Télécopieur : 416-212-0794

Courriel : ocgc@ontario.ca
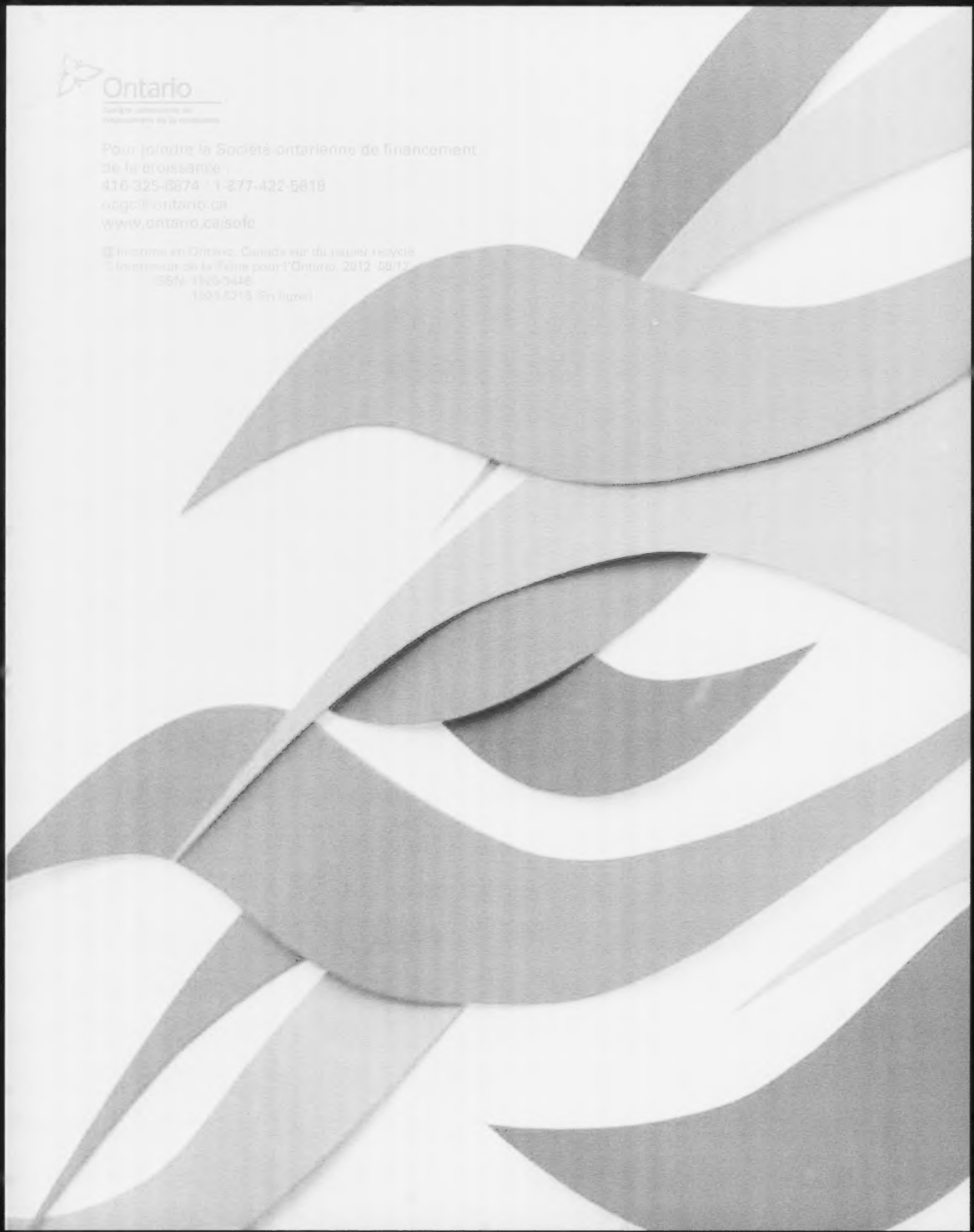
Site Web : www.ontario.ca/sofc